



Indemnité de congés payés et attestation polr emploi

Par Iese Jean, le 09/02/2017 à 15:19

Bonjour!!

Suite à un abandon de poste je me suis fais licencier pour faute grave. A ce jour j'ai reçu ma lettre de licenciement où il est indiquer dessus: "Votre licenciement prend donc effet à compter de la première présentation de cette lettre, sans indemnité de licenciement ni de préavis" Un peu plus bàs il est écrit: "Toutes les sommes vous restant dues vous seront adressées par courrier, avec vos certificat de travail et attestation destinée à Pôle emploi" Ma question est quel est le délai pour recevoir tout ça? sachant que j ai reçu cette lettre il y a une semaine. Merci de vos réponses

Par P.M., le 09/02/2017 à 19:09

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte ainsi que l'attestation destinée à Pôle Emploi puisse être délivrés au plus tard à la date habituelle de la paie, ce qui ne vous empêche pas de vous y inscrire avec la lettre de licenciement éventuellement sur leur site internet...